



Rimouski, le 30 octobre 2006

Monsieur Claude Béchar  
Cabinet du Ministre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, Boulevard René-Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

**Objet : Demande d'une commission d'enquête et d'audience publique  
(générique) du BAPE sur le développement éolien durable dans les régions**

Monsieur le ministre,

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent a pris connaissance des rapports du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant les projets d'aménagement de parcs éoliens par Northland Power Inc. sur le territoire des MRC de Matane et de La Matapédia et par Terrawinds Resources Corp. (Skypower) dans la MRC de Rivière-du-Loup. Ces parcs projettent respectivement la construction de 100 et de 134 éoliennes selon les versions analysées. Les rapports d'enquête et d'audience publique relèvent plusieurs des préoccupations émises par le conseil de l'environnement, en particulier au niveau des impacts cumulatifs sur la migration des oiseaux et sur le paysage. En effet, le conseil reproche au développement éolien actuel d'analyser les projets à la pièce tandis que les impacts cumulatifs au niveau régional doivent être évalués globalement.

***Un secteur en pleine expansion dans la région***

Un autre rapport du BAPE sera dévoilé sous peu : le projet d'AXOR dans la MRC de Matane (25 à 50 éoliennes). Ces parcs s'ajoutent aux installations de Cartier Énergie dans les municipalités de Baie-des-Sables et de Métis-sur-Mer (73 éoliennes) et du parc Le Nordais en production depuis 1999 dans la MRC de Matane (57 éoliennes). Un dernier projet issu du 1<sup>er</sup> appel d'offres d'Hydro-Québec par Cartier Énergie (57 éoliennes) sera bientôt à l'étape d'information et de consultation publique selon la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. À ceux-ci, nous devons ajouter les projets retenus éventuellement dans le cadre d'un 2<sup>e</sup> appel d'offres de 2000 MW, voire d'un 3<sup>e</sup> appel d'offres de 500 MW tel qu'annoncé par le gouvernement. Enfin, d'autres projets pourraient naître de contrats d'achat d'énergie éolienne convenus de gré à gré par Hydro-Québec.

... 2

### ***Intérêt de l'organisme pour le dossier***

Le conseil de l'environnement est une société à but non lucratif fondée en 1977 dont la mission essentielle consiste à favoriser la concertation régionale en matière de protection environnementale et de promotion du développement durable. L'organisme a participé à quatre commissions du BAPE sur l'implantation de parcs éoliens et il a lancé le 11 octobre dernier une *Déclaration pour un développement éolien durable* qui demande, entre autres, la tenue d'un BAPE générique (annexée). Le conseil de l'environnement publiera également en janvier 2007 un guide pour l'intégration de la filière éolienne dans une perspective de développement durable, un guide rédigé à l'intention des décideurs municipaux grâce à une subvention du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD).

### ***Un développement éolien durable***

Le conseil de l'environnement ne s'oppose pas au développement éolien qui constitue une source d'énergie propre et renouvelable. Toutefois, nous assistons à un développement intensif et précipité en milieu habité et à l'intérieur d'un des plus importants corridors de migration d'oiseaux de l'est de l'Amérique du Nord. Ceci peut occasionner d'une part des problèmes d'harmonisation avec les autres usages ou vocations paysagères. D'autre part, alors qu'il est reconnu que ces parcs doivent éviter les voies migratoires, les éoliennes peuvent engendrer des taux préoccupants de mortalité chez les oiseaux dont certaines espèces sont en péril tel les rapaces.

Outre la biodiversité et le paysage, un troisième enjeu important soulevé par la production éolienne concerne une répartition plus équitable et durable des retombées économiques auprès des communautés locales.

Ainsi, malgré les bénéfices attribuables à cette filière de production, le développement intensif et l'essor rapide du développement éolien ne sont pas dénués d'impacts significatifs. Devant l'ampleur et le nombre d'éoliennes qui s'érigent en particulier au Bas-Saint-Laurent, nous estimons nécessaire que le gouvernement adopte un cadre de développement régional durable en vue d'établir une planification harmonieuse des parcs éoliens et des infrastructures connexes (lignes électriques, routes, etc.) dans la région.

### ***Une demande d'enquête et de consultation générique sous l'égide du BAPE***

Pour ces motifs, nous demandons au ministre de reporter la délivrance de tous les certificats d'autorisation des projets en cours et d'ordonner la tenue d'une commission générique du BAPE pour élaborer un cadre de développement régional durable des éoliennes.

... 3

La multiplication des parcs éoliens comporte des implications qui touchent directement une grande partie de la population régionale et qui soulève plusieurs questions quant au partage des ressources touristiques, récréatives, culturelles ou patrimoniales. En outre, il constitue un enjeu de biodiversité important sur l'avifaune et de développement socio-économique régional. Un document de consultation, présentant un projet de cadre, devra documenter les différents impacts en tenant compte des effets cumulatifs des parcs et des infrastructures associées (lignes électriques, routes, etc.) à l'échelle régionale.

Nous demandons, en votre qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de confier au BAPE un mandat en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) pour tenir une enquête et des audiences publiques sur le développement durable de la production éolienne dans les régions du Québec et de faire rapport de ses constatations et de son analyse.

Ce mandat pourrait comporter les éléments suivants :

- à partir des éléments dont fera état le document de consultation, recevoir les commentaires écrits de la population et des groupes intéressés, tenir des séances publiques afin d'entendre les personnes intéressées et analyser les mémoires reçus dans chacune des régions administratives ;
- le cas échéant, élaborer des recommandations sur l'adoption d'un plan de développement régional de la filière éolienne dans le respect des principes du développement durable.

Espérant que vous serez en mesure d'accorder une suite favorable à notre requête et dans l'attente d'une décision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, nos salutations distinguées.

Le président,

Éric Bélanger

p.j. *Déclaration pour un développement éolien durable*